



Formulaire pour les Enregistrements Permanents AMHA

The American Miniature Horse Association, Inc.

5601 S Interstate 35 W, Alvarado, TX 76009

(817)783-5600

www.amha.org

Si un cheval a atteint l'âge de 36 mois et ne mesure pas plus de 34 inches de hauteur, il est admissible à l'enregistrement permanent. Pour une demande d'enregistrement permanent, merci de compléter ce formulaire en suivant les différentes étapes :

- Soumettre votre demande d'inscription permanente et payer [les frais](#)
- Présenter le certificat d'origine d'immatriculation temporaire. (Remarque : Si le certificat temporaire est perdu ou détruit, vous devez demander [un duplicata](#).)
- Joindre [4 photographies actuelles en couleurs](#) selon les exigences de l'AMHA

Je certifie que le cheval ci-dessous a été mesuré conformément à la réglementation AMHA et j'ai constaté qu'il ne mesurait pas plus de 34 inches en hauteur. Je certifie en outre que, d'après mes connaissances, le cheval est âgé de 36 mois ou plus. En signant cette déclaration, j'accepte de prendre la responsabilité des informations fournies et je prends acte que toute fausse déclaration de ma part rendra ce certificat nul et sera soumis à une pénalité et la suspension telles que décrites [par les règles et règlements de la AMHA](#).

Nom d'enregistrement du cheval :

N° d'enregistrement : Taille :

Date: (Signature du propriétaire)

<p>Mesurer un Cheval Miniature :</p> <p>La hauteur d'un cheval miniature est la distance verticale entre les derniers crins de la crinière et le sol quand l'animal est debout au carré sur terrain plat et dur.</p>	<p>PHOTOGRAPHIES</p> <p>Merci de télécharger le formulaire Photo Submission Form pour l'enregistrement automatique de vos photos</p> <p>Tous les transferts et les passages en permanent doivent être accompagnés par 4 photos couleur récentes montrant toutes les particularités. L'image du cheval ne doit être plus grande que 3x3 et remplir 80% de la photographie.</p> <p><input type="checkbox"/> Côté gauche <input type="checkbox"/> Face 1 <input type="checkbox"/> Côté droit <input type="checkbox"/> Face 2</p> <p>Les photos de la tête doivent être prises avec la tête face à la caméra et le toupet tiré COMPLÈTEMENT sur le côté pour que toute la face soit bien visible. Les photos latérales doivent montrer l'ensemble de cheval des oreilles aux sabots.</p>	<p>Tarifs</p> <p>(dans les 6 mois)</p> <table><tr><td>Juments</td><td>25,00 \$</td></tr><tr><td>Hongres</td><td>10,00 \$</td></tr><tr><td>Etalons</td><td>60,00 \$</td></tr></table> <p>Note : si les papiers d'un cheval sont révoqués parce qu'ils n'ont pas été passés en permanents dans les 6 mois suivant l'admissibilité, les frais seront de :</p> <table><tr><td>Juments</td><td>25,00 \$</td></tr><tr><td>Hongres</td><td>10,00 \$</td></tr><tr><td>Etalons</td><td>60,00 \$</td></tr></table>	Juments	25,00 \$	Hongres	10,00 \$	Etalons	60,00 \$	Juments	25,00 \$	Hongres	10,00 \$	Etalons	60,00 \$
Juments	25,00 \$													
Hongres	10,00 \$													
Etalons	60,00 \$													
Juments	25,00 \$													
Hongres	10,00 \$													
Etalons	60,00 \$													

[Imprimer formulaire](#)